

INFORMATIONS STATISTIQUES RÉCENTES

Communiqué de presse

N° 45-2013

Une meilleure gouvernance statistique

Le Comité des statistiques publiques s'est rencontré aujourd'hui pour la 1ère fois, après la réunion inaugurale, la veille, du Conseil supérieur de la statistique. Le Conseil supérieur a une fonction consultative de haut niveau et représente tous les utilisateurs de la statistique. Le Comité des statistiques publiques a une fonction de coordination des statistiques publiques en vue d'une meilleure efficacité dans l'établissement des statistiques et d'une réduction de la charge administrative des enquêtes statistiques.

Conseil supérieur de la statistique : démocratiser les chiffres

La nouvelle loi cadre du STATEC et les règlements grand-ducaux de mars 2013 définissent les missions de ces deux nouveaux organismes. Le *Conseil supérieur de la statistique*, présidé par M. Henri Sneessens, professeur à l'Université du Luxembourg, rassemble les représentants des chambres professionnelles, du Service information et presse, du Conseil de presse, du Conseil supérieur du développement durable, du STATEC et de la Banque centrale en tant qu'observateur.

Le souci de la participation des citoyens à l'élaboration des données publiques qui alimentent le débat public a amené de nombreux pays à mettre en place des hauts conseils. C'est le cas en France (Conseil national de l'information statistique), en Allemagne (« Statistischer Beirat »), au Royaume-Uni (« Statistics Commission »). Il s'agit de créer une instance de rencontre et d'expression entre les producteurs de statistiques, représentés par le directeur du STATEC, d'une part, et les représentants des utilisateurs de la statistique publique au sens large, d'autre part.

Le Conseil supérieur de la statistique s'exprimera à l'avenir sur

- le rapport d'activités et le programme de travail (statistiques, études et recherche) du système statistique national
- les travaux et décisions du Comité des statistiques publiques
- les priorités et les grandes orientations des statistiques publiques
- la qualité du système statistique luxembourgeois et sa capacité à répondre aux besoins des utilisateurs et
- la mise en œuvre du Code de bonnes pratiques.

Le STATEC va mettre en place une plateforme sur le « Portail statistique » afin de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion directement. Il incombe au Conseil de veiller sur l'indépendance professionnelle des statisticiens selon les normes internationales en vigueur.

Comité des statistiques publiques : coordonner et simplifier

Le *Comité des statistiques publiques* (CSP), rassemble une quarantaine d'organismes impliqués de près ou de loin dans l'établissement de statistiques à caractère officiel. La coordination du système statistique national, voulue par le législateur dans la loi organique du STATEC de 2011, passe par le Comité des statistiques publiques. Il appartient au CSP de mettre en œuvre les moyens efficaces pour atteindre le double objectif de « simplification administrative » et de réduction de la charge statistique supportée par les citoyens, tout en respectant les obligations communautaires du Luxembourg. En effet, une coordination efficace entre les producteurs de statistiques facilitera l'élimination des doubles emplois et des enquêtes récurrentes superflues. La création du *Comité des statistiques publiques* devrait permettre d'avancer rapidement dans cette voie en privilégiant le recours aux données administratives existantes, dans le respect très strict de la confidentialité des données.

Le Comité des statistiques publiques fera rapport au Conseil supérieur de la statistique et au Gouvernement par la voix du Ministre de l'économie et du commerce extérieur.

25/10/2013

Bureau de presse

Guy Zacharias | Tél 247-84281 | Fax 26 20 19 02 | press@statec.etat.lu

Pour en savoir plus

Nico Weydert | directeur adjoint | Tél 247-84280 | nico.weydert@statec.etat.lu

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.